



VALL' AIR D'ETE - 2019

Le verdict est sans appel :

La survie d'une épicerie en centre bourg n'est pas assurée...

... Alors il faut repenser le nécessaire maintien d'un approvisionnement local pour les Vallèrois, dans un cadre plus large, et, autant que faire se peut, plus convivial.

Notre local est spacieux, bien implanté face à la mairie, il dispose d'une terrasse en façade et la commune est propriétaire d'une licence IV.

C'est donc un établissement de type « Bar/Petite Restauration » qui assurera prochainement le relais « Multiservices » indispensable au cœur de Vallères.

A savoir : Epicerie, Dépôt de pain, Journaux, Relais colis.

Mais aussi, à brève échéance : Relais postal, Française des jeux, PMU...



<https://www.facebook.com/La-buffet-2405426563048635/>

Tout ceci avec une grande amplitude horaire, bien entendu.

Au terme d'un appel à projet nous avons reçu, courant mai, 3 candidatures d'entrepreneurs souhaitant s'investir dans ce challenge. Deux dossiers parfaitement structurés présentaient toutes garanties de sérieux, et, après analyse des critères de sélection, celui de la SARL MIKAFE a été retenu.

Deux cousins, Michaël et Felix, 55 ans à eux deux, qui résident respectivement à LANGEAIS et VALLERES, ont quitté leurs emplois et décroché les financements, ils suivent les formations nécessaires pour obtenir les qualifications requises et vont s'investir à fond dans l'agencement et l'exploitation des lieux. De son côté, la mairie entreprend les travaux de mise en conformité du bâtiment, afin de respecter les normes actuelles d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité.

Alors, c'est clair, l'été sera chaud pour que « **La BUFFET'** » puisse ouvrir dans les meilleurs délais. Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.leetchi.com/c/projet-commerce-de-proximite>

Chaque contribution, même modique, est essentielle car elle matérialise le soutien de chacun à ce projet qui va redonner vie à notre centre bourg. Elle permet, de surcroît, de bénéficier d'une très sympathique contrepartie.

Michaël et Felix ont pris le risque de quitter leurs emplois et de s'endetter pour se lancer dans cette aventure, ils n'ont pas le droit à l'erreur...

A nous de contribuer au succès que cet engagement mérite !

DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AVRIL 2019

⇒ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Les taux des taxes d'habitation, foncière sur bâti et non bâti restent identiques aux taux de l'année 2018.

Taxe d'habitation : 12.79%

Taxe foncière (bâti) : 19.04%

Taxe foncière (non bâti) : 45.91%

Le produit fiscal attendu s'élève à 297 638 euros.

⇒ **VOTE DU BUDGET 2019 S'ÉQUILIBRE EN DÉPENSES ET EN RECETTES AINSI**

Fonctionnement : 966 822.90 euros

Investissement : 808 425.90 euros

La note de présentation brève et synthétique du budget est consultable sur le site internet de la commune.

⇒ **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

CROSTON : 374.70 euros

Souvenir Français : 50 euros

Créa Détente : 250 euros

Coopérative scolaire (sorties pédagogiques) : 15 euros par élève (Petite Section à CM2)

Coopérative scolaire (participation classe de neige) : 100 euros (élèves CM1-CM2)

Union Nationale des Combattants : 300 euros

Judo Club Azay-le-Rideau : 80 euros (20 euros/enfant)

Association Parents d'élèves : 800 euros

La Main à la Patte : 100 euros

Epa Mini Entreprise : 250 euros

Protection civile : 250 euros

Sauve Qui Plume : 50 euros

Génétique Action/ Familles rurales : 200 euros

Union musicale : 1 000 euros

Comité des Fêtes : 1 000 euros

Sporting Club Azay-Cheillé : 560 euros (20 euros/enfant)

Ball Trap : 200 euros

⇒ **APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Le 31 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la démarche consistant à procéder à la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Le PAVE fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire communal.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les membres du comité de pilotage et d'échanges « accessibilité des personnes handicapées ».

⇒ **CESSION DU TRACTEUR AGRICOLE IMMATRICULÉ 7395 SN 37**

Vente d'un tracteur pour un montant de 6 800 euros permettant de participer au financement d'un nouveau matériel.

⇒ **SERVICE TECHNIQUE : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Recrutement d'un agent contractuel pour une période allant du 15/05/2019 au 30/09/2019 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet.

MAI 2019

Aménagement d'un nouveau parking auprès de l'école.



⇒ **Point accueil jeunes : Mise à disposition d'un local à la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre**

Ouverture d'un point d'accueil des jeunes de 11 à 17 ans dans les locaux de l'ALSH et de la cantine à compter du 6 juillet 2019. Les ados seront accueillis le samedi de 14h00 à 19h00. Plusieurs activités leur seront proposées. Elles seront encadrées par un animateur de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. Tarif adhésion : 10 euros par an.

⇒ RESTAURATION SCOLAIRE : CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Dans le cadre de la consultation lancée par la municipalité visant à recruter un nouveau prestataire de fournitures et livraison de repas pour la cantine scolaire, la société RESTORIA a été retenue. Cette société remplit les critères fixés par la municipalité et offrent de meilleures prestations :

- recours à des produits de qualité en privilégiant les produits frais et faits maison;
- l'utilisation de circuits courts en minimisant les intermédiaires;
- et des conditionnements plus respectueux de l'environnement.

⇒ RESTAURATION SCOLAIRE : TARIF DES REPAS. ANNÉE 2019/2020

Les prix pratiqués par le nouveau prestataire de restauration scolaire étant plus élevés (+0.31 euros par repas par rapport au prestataire actuel), la municipalité a décidé de répartir la charge financière entre les parents (+0.10 euros) et le budget de la commune (+0.21 euros).

Ainsi, le tarif « repas enfant » passe de 3.46 euros à 3.56 euros à compter de la rentrée 2019-2020, ce qui occasionne une augmentation pour les familles de 14,40 euros par an et par enfant (soit 1.44 euros par mois). Le tarif « repas occasionnel » est supprimé.

Pour mémoire, **les tarifs de la cantine n'avaient pas évolué depuis 2015.**

La construction des 4 pavillons individuels **des Neurayes** est terminée. Le bailleur Val Touraine Habitat les a mis en location à partir du 1er juillet. Ce sont des logements de type 4 sur 2 niveaux avec un jardin donnant sur le château d'eau.



⇒ ECOLE : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA PAUSE MÉRIDIANNE À COMPTER DE LA RENTRÉE 2019

Comme suite à la demande des enseignantes et afin de respecter les rythmes des élèves, les horaires de la pause méridienne sont modifiés comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Pause méridienne : **12h-13h30**

Les horaires de l'école du matin et du soir restent inchangés : 8h30-16h.

⇒ MUSÉE VIVANT : IMPLANTATION DES PLAQUES COMMÉMORATIVES SUR LE DOMAINE PUBLIC ET SUR DES TERRAINS PRIVÉS

Des plaques visant à valoriser le patrimoine de la commune sont posées dans le bourg sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé. Cette installation nécessite de recueillir l'accord des particuliers par le biais d'une convention.

⇒ LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UN PRESTATAIRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS ET AIDE FINANCIÈRE AUX ADMINISTRÉS

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole, sur la sécurité des personnes, que sur la biodiversité. Son mode d'agression est particulièrement violent et peut être mortel, créant un véritable problème de santé publique.

Sur le domaine public, les nids répertoriés sont systématiquement détruits. L'intervention est relativement coûteuse, en fonction de la nécessité ou non, d'utiliser une nacelle pour atteindre les nids accrochés dans les arbres. Pour des raisons évidentes de coût, les nids situés sur le domaine privé ne sont pas toujours détruits. Or, lutter collectivement contre le frelon asiatique est indispensable pour enrayer son expansion rapide.

La commune a donc décidé de participer financièrement à la destruction des nids sur l'ensemble de son territoire y compris sur le domaine privé.

La destruction du nid sera effectuée **après constatation par les services techniques, qui autorisera le propriétaire à faire intervenir l'entreprise habilitée** à la destruction de ce type de nid et avec laquelle une convention a été signée.

Cette participation est effective depuis le 1er juin 2019. **Elle s'élève à 50% de la dépense, plafonnée à 100 euros par intervention.**

- ⇒ **SECRETARIAT DE MAIRIE : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Recrutement d'un ADJOINT ADMINISTRATIF à temps complet pour une période de 6 mois allant du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020 inclus, en remplacement d'un agent en arrêt maladie prolongée.

JUIN 2019

Aménagement d'un chemin piétonnier pour rejoindre le City-stade



- ⇒ **SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX SIS RUE DES MOULINS**

Le Conseil municipal donne son accord pour autoriser l'aménagement d'un bateau sis 9 rue des Moulins et charge Monsieur le Maire d'établir une convention pour la prise en charge par le demandeur de la totalité des frais engendrés par cette opération.

- ⇒ **DÉLIBÉRATION RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN ZC 108**

Le Conseil municipal interdit la circulation de tous véhicules à moteur (exceptés ceux utilisés pour remplir une mission de service public) sur le chemin cadastré ZC 108.

- ⇒ **DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DES LOCAUX SITUÉS 2 RUE DU VAL DE LOIRE**

Dans le cadre de la prochaine réouverture du

commerce du centre-bourg et afin de permettre aux nouveaux locataires d'engager des travaux d'aménagement, il est nécessaire de signer une convention d'occupation précaire des locaux situés 2 rue du Val de Loire (parcelles cadastrées AE 147 et AE 148) à titre gracieux jusqu'à la signature d'un bail commercial.

QUESTIONS DIVERSES

Deux panneaux STOP seront installés prochainement rue de la Corderie pour donner la priorité aux usagers venant de la rue des Valletières et la rue de la Fosse des Moulins afin de limiter la vitesse des véhicules. D'autres aménagements de voirie seront réalisés à l'issue des travaux de gros œuvre effectués dans le cadre du Lotissement les Pleins Vents.

Circulation et sécurisation D7 : Une réunion d'échange avec le chef de service du STA de l'Île Bouchard est prévue début septembre.

Informations budgétaires

Le budget 2019 a été voté le 9 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

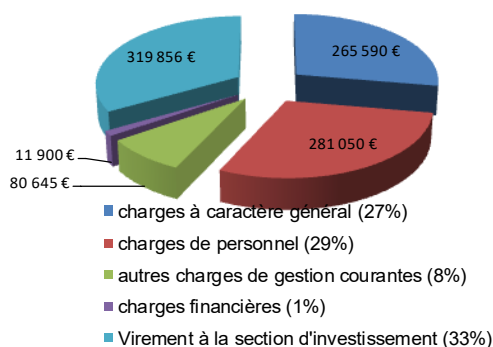
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

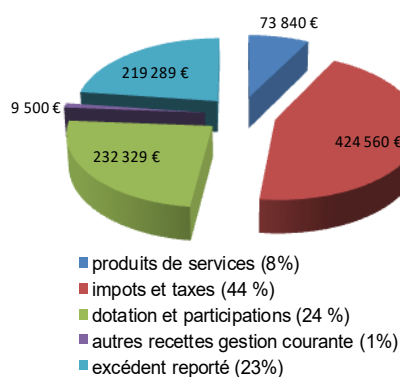
- ⇒ Bâtiments : Travaux de mise en accessibilité aux handicapés selon agenda prévu
- ⇒ Eglise : Maintenance sur le clocher
- ⇒ Services techniques : Achat d'un tracteur et de divers matériels
- ⇒ Isolation thermique et phonique de la cantine et de l'école

- ⇒ Ancienne épicerie : travaux nécessaires à la réouverture (climatisation, toilettes accessibles aux handicapés, divers aménagements)
- ⇒ Eclairage public
- ⇒ Création d'un déplacement doux entre l'école et le city-stade
- ⇒ Aménagement d'un parking rue du Larche
- ⇒ Ralentisseurs et sécurisation rue de la Buffeterie, rue de la Fosse de l'Écu, Giberdière/Baubinière
- ⇒ Eaux pluviales rue de la Haute Salle
- ⇒ Cimetière : jardin du souvenir
- ⇒ Travaux de peinture dans le logement au dessous de l'agence Postale

Répartition budget 2018 par chapitre / Fonctionnement dépense



Répartition budget 2018 par chapitre / Fonctionnement recette



Rétrospective 2014-2017

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 88 000 euros entre 2014 et 2017 soit + 13% alors même que les taux de fiscalité n'ont été augmentés qu'en 2015 (+2.5%) et que la dotation de l'Etat est en baisse de 28 000 euros durant cette même période.

Les charges de fonctionnement ont diminué de 6 000 euros dans un contexte d'évolution des prix à la hausse. Les dépenses de personnel ont également diminué.

Les dépenses d'investissement, financées au maximum par des subventions, sont passées de 97 000 euros en 2014 à 287 000 euros en 2017 sans recours à l'emprunt, ce qui a permis de désendetter la commune (capacité de désendettement passe d'environ 5 ans à moins de 2 ans).

L'épargne nette a pratiquement triplé en 4 ans (de 63 000 euros à 173 000 euros).

Les raisons de cette bonne santé financière s'expliquent notamment par la recherche des financements extérieurs, la mise en concurrence des entreprises lors du renouvellement des contrats (assurance, photocopieurs, nettoyage...) et une attractivité constante de notre territoire. Pour preuve les 76 naissances sur la période 2014-2018 (dont 18 en 2018).

Sur les chemins des Talents & savoir-faire

Touraine Vallée
COMMUNALES DE COORONNES
de l'Indre

21 & 22
septembre 2019

de Rigny-Ussé
à Truyes

4^{ème} édition

PROGRAMME
Ouvertures d'ateliers
Démonstrations & initiations
Visites du patrimoine
Dégustations - Animations

Fissures sur les maisons : que faire ?

Si des fissures apparaissent sur votre maison, il est possible qu'elles soient dues à un phénomène climatique que l'on nomme « retrait-gonflement des argiles ». Les sols argileux voient leur consistance se modifier en fonction de la teneur en eau des sols. Il est alors très souple ou très dur.

Ce phénomène peut générer d'importants dégâts sur l'habitat se traduisant le plus souvent par des fissures sur les murs intérieurs ou en façade.

Que faire ? Faire un courrier déclaratif à la mairie en joignant des photos. La mairie transmettra votre déclaration à la préfecture en sollicitant une demande de classement en zone catastrophe naturelle.

Chaque particulier aura 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter son assurance. Toutes les

personnes ayant fait leur déclaration en mairie seront aussitôt informées de la publication de cet arrêté.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre l'Association des Sinistrés de la Sécheresse d'Indre-et-Loire, ASSIL 37.

Contact : Hugues BRIER, président, 06 36 48 83 95 – assil37.blog.free.fr



Exemple de belle réussite sportive !

La municipalité félicite **Soline COUCHÉ** (à gauche sur la photo) Valléroise depuis 2015 pour sa performance sportive en tennis de table. Sa médaille de bronze remportée aux championnats de France en double benjamines (avec Salomé LEPONT) à Antibes mérite toute notre admiration.

Soline a commencé le tennis de table en loisir en 2015-2016, au club d'Azay-le-Rideau. Pour la saison 2016-2017, elle fut licenciée à l'AS Savonnières, avant de rejoindre la 4S Tours en septembre 2017.

Nous l'encourageons vivement à poursuivre dans cette voie !



INFORMATIONS ORDURES MENAGERES :

Pour les **communes collectées le matin**, les usagers doivent impérativement sortir leurs sacs ou bacs **la veille au soir**.

Distribution des bacs : malgré le porte à porte réalisé par les agents du SMICTOM et la permanence mise en place dans le cadre de la distribution des bacs, il subsiste encore des foyers non équipés.

Vous devez prendre contact avec la société CONTENUR au 06 46 29 52 18 ou 06 08 01 59 98 pour retirer le matériel.

Pour rappel : dans quelques semaines, seuls les déchets présentés dans les nouveaux bacs du SMICTOM seront collectés.

Extrait de l'arrêté n°27/2019

Article 2 : Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs fermés prévus à cet effet et dans des sacs hermétiques.

Les déchets faisant l'objet d'une collecte sélective doivent être déposés :

- dans les conteneurs prévus pour cet usage ou déposés dans les sacs de tri (jaunes) et disposés à côté du conteneur noir.

Article 3 : Les autres catégories de déchets (gravats, végétaux ...) doivent être apportées à une des déchetteries du SMICTOM du Chionnais (Azay-le-Rideau, Rivarenes, Saché).

Les bouteilles en verre et les papiers (journaux, magazines, livres) doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques situés aux emplacements suivants : 34 rue de la Haute Salle (verre seulement); hameau de la Baubinière; Place de Fouchault et Place Fleury.

Pétition Route départementale 7

Dans le cadre de la pétition réalisée par les riverains de la RD7 et transmise au Conseil départemental au sujet de la vitesse excessive des véhicules sur cette route, ce dernier va effectuer un comptage et informera la mairie d'un éventuel aménagement.

Rappel de la législation concernant les animaux de compagnie :

L'article R. 655-1 du code pénal punit le fait de donner volontairement et sans nécessité la mort à un animal domestique d'une peine d'amende de 1.500 euros et de 3.000 euros d'amende en cas de récidive

Ont notamment été qualifiés d'atteintes volontaires à la vie d'un animal :

- le fait de tuer un chat par balles;
- le fait d'empoisonner des chats.

Vall'Air d'Été

Vous avez besoin d'acheter un timbre fiscal pour obtenir un passeport, le permis bateau, une attestation d'accueil, votre naturalisation, renouveler votre carte nationale d'identité ou votre permis de conduire en cas de perte ou vol.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019, EN MÉTROPOLE, LE TIMBRE FISCAL EST ÉLECTRONIQUE.

Pour se procurer un timbre fiscal électronique, deux possibilités :

- aller sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- se rendre chez un buraliste disposant de l'application « Point de Vente Agréé ».

ET POUR PAYER LES AMENDES ?

Utilisez le timbre amende qui est déjà en grande partie dématérialisé et disponible :

- sur le site <https://amendes.gouv.fr>
- ou chez un buraliste disposant de l'application « Point de Vente Agréé ».

Le timbre amende continuera d'être vendu sous format papier pour permettre le paiement des contraventions quand elles sont établies sur les carnets à souche de verbalisation.

RECOMMANDATIONS CANICULE

- **M**aintenez votre logement frais : pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Buvez régulièrement et fréquemment, au moins 1,5 litre d'eau par jour, sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps, au moins le visage et les avants-bras, plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains sans vous sécher.
- Utilisez ventilateurs et/ou climatisation si vous en disposez, sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grande surface, cinéma, bibliothèque municipale,...), 2 à 3 heures par jour.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h00 – 21h00).
- Mangez en quantité suffisante et ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.
- Si vous devez sortir passez à l'ombre, portez un chapeau, des vêtements légers et amples et des lunettes de soleil.
- Limitez vos activités physiques. • N'hésitez pas à demander de l'aide, soit aux mairies, soit à votre entourage.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles, accompagnez les dans un endroit frais.

Ciné plein air

Un ciné plein air aura lieu le 13 septembre à Vallères (terrain de la Fosse Arrault), le film "l'école Buissonnière" de Nicolas Vanier sera projeté.

Résumé : Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les hauts murs de l'orphelinat, sévère bâtisse de la banlieue ouvrière parisienne. Confié à une joyeuse dame de la campagne, Célestine et à son mari, Borel, le garde-chasse un peu raide d'un vaste domaine en Sologne, l'enfant des villes, récalcitrant et buté, arrive dans un monde mystérieux et inquiétant, celui d'une région souveraine et sauvage.

ASSOCIATION VAL'DANCE
VOUS PROPOSE DES COURS
DÈS LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

***Le Lundi**
18h30 à 18h45 cours de Trampoline
18h45 à 19h15 Renforcement musculaire/ Circuit training
19h15 à 20h00 ZUMBA/ POUND(nouveau concept)

*** Le Mercredi**
18H00 à 18H30 Renforcement musculaire
18h30 à 19h30 STEP

1 COURS D'ESSAI
TARIF POUR L'ANNÉE:
TOUS LES COURS COMPRIS 65€

Animatrice
LUCIE
RENSEIGNEMENT AU 06/33/84/90/52
LIEU DES COURS: SALLE DES FÊTES DE VALLERES

Vall'Air d'Été

Vallères

Arc en centre
ACCUEIL DE LOISIRS
EXTRASCOLAIRE

Le mercredi
Ouverture de 7h30 à 18h30
- Arrivée entre 7h30 et 9h30
ou 13h30 à 14h00
- Départ entre 13h30 à 14h00
ou 17h00 et 18h30

Pendant les vacances
Ouverture de 7h30 à 18h30
- Arrivée entre 7h30 et 9h30
- Départ entre 17h00 et 18h30
(Fermé pendant les vacances de Noël
et en août).



Rivarennnes

Basse Vallée de l'Indre
ACCUEIL DE LOISIRS
EXTRASCOLAIRE

En juillet
Ouverture de 7h30 à 18h30
- Arrivée entre 7h30 et 9h30
- Départ entre 17h00 et 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS
PERISCOLAIRE
Accueil
7h00 à 8h30 & 16h à 18h30

Calendrier des inscriptions pour les accueils de loisirs

Les dates d'inscriptions sont indiquées sous réserve de modification. Les habitants de la communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) sont prioritaires. Pour les habitants hors CCTVI, il est nécessaire de prendre rendez-vous. Les inscriptions se font uniquement aux horaires indiqués sur le tableau avant chaque période. Les inscriptions ne se font pas par mail, ni par téléphone ou courrier.

Ouverture par lieu	Accueil de loisirs		
	Azay le Rideau	Vallères	Rivarennnes
Vacances d'Automne du Lundi 21 au 31 octobre ALSH fermé 1 ^{er} novembre	Lundi 30 sept. de 18h à 19h30 Mercredi 2 oct. de 14h à 18h Jeudi 3 oct. de 18h à 19h	Mardi 1 ^{er} oct. de 16h à 19h Mercredi 2 oct. de 14h à 18h Jeudi 3 oct. de 16h à 19h30	
Vacances de Noël du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier	ALSH fermé	ALSH fermé	
Vacances d'Hiver du lundi 17 février au vendredi 28 février	Lundi 27 jan. de 18h à 19h30 Mercredi 29 jan. de 14h à 18h Jeudi 30 jan. de 18h à 19h	Mardi 28 jan. de 18h à 19h Mercredi 29 jan. de 14h à 18h Jeudi 30 jan. de 18h à 19h	
Vacances de Printemps du lundi 14 avril au vendredi 24 avril	Lundi 23 mars. de 18h à 19h30 Mercredi 25 mars de 14h à 18h Jeudi 25 mars de 18h à 19h	Mardi 24 mars. de 18h à 19h Mercredi 25 mars de 14h à 18h Jeudi 25 mars de 18h à 19h	
Grandes vacances du lundi 06 juillet au vendredi 28 août Fermé le 13 & 14 juillet	Samedi 6 juin de 9h30 à 12h Lundi 8 juin de 18h à 19h30 Mercredi 10 juin de 14h à 18h	Mardi 9 juin de 18h à 19h Mercredi 10 juin de 14h à 18h Jeudi 11 juin de 18h à 19h	Mardi 9 juin de 18h à 19h30 Jeudi 11 juin de 18h à 19h

TARIFS des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires

Vacances : Azay-Le-Rideau, Vallères et Rivarennnes

Mercredis : Azay-Le-Rideau et Vallères

Tranches quotient familial (QF)	Vacances Journée		Mercredis Matin sans repas ou Après-midi sans repas		Tranches quotient familial (QF)	Grandes vacances journée camp
	Azay le Rideau, Vallères, Rivarennnes Mercredis Azay le Rideau, Vallères	Vallères ou Azay le Rideau, Vallères	Azay le Rideau, Vallères ou Azay le Rideau, Vallères	Vallères		
de 0€ à 395€	2,89€	2,89€ / 11 x 5	2,89€ / 11 x 6,5	de 0€ à 388€	4,27€	
de 396€ à 600€	QF x 0,734 %	(QF x 0,734%) / (11 x 5)	(QF x 0,734%) / (11 x 6,5)	de 389€ à 600€	QF x 1,10 %	
de 601€ à 670€	QF x 0,847 %	(QF x 0,847%) / (11 x 5)	(QF x 0,847%) / (11 x 6,5)	de 601€ à 670€	QF x 1,26 %	
de 671€ à 770€	QF x 1 %	(QF x 1%) / (11 x 5)	(QF x 1%) / (11 x 6,5)	de 671€ à 770€	QF x 1,50 %	
de 771€ à 1080€	QF x 1,367 %	(QF x 1,367%) / (11 x 6,5)	(QF x 1,367%) / (11 x 6,5)	de 771€ à 1074€	QF x 2,05 %	
de 1081€ à plus	14,77€	14,77€ / 11 x 5	14,77€ / 11 x 6,5	de 1075€ à plus	22,03€	

ACCUEILS PERISCOLAIRES

Lieux d'accueils périscolaires	Tarifs par demi-heure
Vallères	0,87 €
Azay le Rideau Maternelle Amice	0,80 €
Azay le Rideau Elémentaire Descartes	0,80 €

LE COMITÉ DES FÊTES DE VALLÈRES

Vous informez que le MÉCHOU
est prévu le

samedi 7 septembre 2019 à 12 h 30
au terrain de loisirs

Le prix du repas est de **13 €/adulte** et de **7 €/enfant**
de moins de 12 ans

Le repas comprend apéritif, entrée, méchoui, salade,
fromage, dessert, vin, café

*Si vous souhaitez participer à ce moment convivial,
vous pouvez dès maintenant vous informer auprès
de :*

Jean-Louis CHAUSSON ou Jacques LÉBOEUF
02 47 45 27 09 06 07 53 29 11

*attention places limitées, inscription avant le
1er septembre*

*Pour animer votre après-midi, vous pouvez apporter
boules de pétanques ou autres jeux*



Rentrée de septembre : l'association de loisirs
créatif « **CREA DETENTE** » propose un atelier
COUTURE pour les adultes tous les lundis soir de
18h30 à 20h30 à la salle du conseil de Vallères.
Cet atelier est ouvert aux débutants comme aux
experts. L'atelier scrapbooking propose des
ateliers, 2 mardis soirs par mois, axés sur des
techniques d'aquarelle et de mixed media.
Venez apprendre à manier le cutter, encre et
tampons afin de mettre en valeur vos photos. Cette
année seront organisés un vide atelier et une
CROP.

L'association met également à disposition des
adhérents son matériel. Pour découvrir ces activités
il vous est proposé 2 séances gratuites. Tarif à l'an-
née : 50 euros.

Informations auprès de Sylviane Dubois
tél : 06 72 32 80 71
syldub37@yahoo.fr.

Valérie Camain
tél : 06 21 23 73 49
valerie.camain@free.fr
Valérie Boucharin
tél : 06 48 16 34 45
valerie.boucharin@orange.fr



Vall'Air d'Été

MYSTERIEUSE ENQUETE SUR VALLERES

Tout a débuté avec l'installation de plaques dans le cadre du « **Musée Vivant** » dans le bourg de Vallères.

Une manifestation dénommée « **Murder Party** », financée par la **Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre** a été programmée. Elle s'appuie sur le **crash du Betty L** survenu le 24 juin 1944 et vise à faire découvrir notre patrimoine.

L'activité proposée a rencontré tellement de succès que 2 séances ont été prévues ! Il faut dire que la troupe « **Théâtre de la Jeune Plume** » est déjà très connue des adeptes de ce type de spectacle !



Tout commence par le rassemblement des invités dans la salle des mariages qui attendent l'arrivée de la mariée qui n'arrivera jamais...



L'objectif étant de retrouver avant les soldats allemands le **Lieutenant Ray Stewart**, rescapé du crash, afin de le mettre à l'abri...

La recherche des **indices** peut débuter... D'abord devant la stèle près du château d'eau,



Puis dans le jardin prêté pour l'occasion par Monsieur Pommereau



Mais aussi dans l'Eglise...

Sur le chemin, les participants ont pu rencontrer des résistants, un prêtre, un faux soldat allemand, découvrir des secrets bien cachés...Plein de mystère cette enquête !



A la fin, le Lieutenant Ray Stewart est retrouvé ! Il s'était déguisé en soldat allemand afin d'échapper à ses poursuivants ! Il est confié à la résistance qui l'aidera à quitter la France et à rejoindre les Etats Unis.



Merci à la troupe du « **Théâtre de la Jeune Plume** » qui nous a fait vivre cette belle aventure !



Brocante du 28 avril



Une centaine d'exposants et toujours de nombreux promeneurs qui après avoir déambulés dans les allées, se désaltèrent à la buvette tenue par les bénévoles du Comité des Fêtes.



Les naissances célébrées par la Municipalité

Le samedi 27 avril à 11h00, la municipalité a offert à tous les nouveaux nés un livre de naissance...



C'est là dans ses pages que seront notées consciencieusement les premières fois de bébé. Le livre de naissance est là à tous les moments importants de la petite vie de bébé.



Cérémonie du 8 mai particulièrement suivie avec la participation des élèves de CM1-CM2 de la classe de Madame Coralie DUMONT qui a travaillé sur la thématique des guerres mondiales.



Merci à tous les participants, notamment les Anciens Combattants, l'Union Musicale, les membres de l'association Touraine Mémoire 44 qui par leur présence honore la mémoire des soldats disparus.



En cette belle journée du 30 mai 2019 le tournoi de pétanque annuel organisé par l'association Val'R Loisirs a rencontré une nouvelle fois un vif succès et a rassemblé près de 48 participants. Cette belle manifestation ainsi que la bonne humeur de la Présidente Odette HEURTAULT a enchanté les amoureux de pétanque.

Nous remercions tout particulièrement Monsieur Jean-Paul GAILLARD animateur bénévole de l'association Val'R Loisirs, pour son implication dans le bon fonctionnement de ce tournoi comme à son habitude chaque année.

Merci aussi aux habitués de notre tournoi et aux nouveaux arrivants des communes voisines, nous aimerions que les prochaines manifestations soient visitées par les Vallérois et Valléroises afin de leur faire découvrir notre convivialité et bonne humeur quelques soient les circonstances.



Odette HERTAULT, Présidente de Val'R Loisirs
Laurent HEURTAULT, Trésorier
Anne RONCIERE, Responsable Logistique

Des abeilles à l'école

Le 7 mai, un papi apiculteur est venu parler des abeilles aux élèves de l'école. Il a montré une de ses ruches et a expliqué les différentes parties du corps de l'abeille, leur naissance, comment il récolte le miel...



Ils ont pu voir de vraies abeilles avec des larves dans les alvéoles à travers une vitre.

Les enfants ont pu goûté le pain d'épice produit par l'apiculteur ainsi que du miel de ses ruches.



Fête de l'école



Malgré des conditions climatiques extrêmes, la fête de l'école a été une réussite. Chapeaux sur la tête, les enfants ont pu réaliser la chorégraphie répétée avec leurs enseignantes !

Les élèves de CM1-CM2 ont été récompensés pour leur participation aux manifestations commémoratives tout au long de l'année. La Mairie leur a remis un diplôme de citoyenneté.

Tous les enfants de l'école ont reçu un livre financé sur le budget de la commune. Dans le cadre de leur passage au collège, les élèves de CM2 ont reçu en plus une calculatrice offerte par le Maire et ses adjoints.

« Fête de la musique »



Pour une première édition à Vallères, la Fête de la Musique a déplacé une centaine de personnes.

Merci à tous, et nous comptons sur une participation beaucoup plus importante l'année prochaine.



Jacques LEBOEUF, Président du Comité des Fêtes de Vallères. Tél : 06 07 53 29 11

Feu de Saint Jean et Feu d'Artifice

Très belle soirée organisée par le Comité des Fêtes, très content de cette manifestation à laquelle beaucoup de Vallérois ont participé !

La municipalité a comme tous les ans financé le feu d'artifice.

Merci à tous les bénévoles qui œuvrent pour faire vivre notre commune.



Serait-ce le « V » de Vallères qu'on devine dans ces fusées ??

Retrouvez toutes les dates des prochaines manifestations ainsi que diverses informations concernant notre commune sur sa **page Facebook**.



Toutes nos félicitations pour le mariage d'Olivier LEPINE et Roselyne BAUDRY le 4 mai 2019

Cérémonie de commémoration du Crash du Betty L avec la participation des Anciens Combattants, de l'Union Musicale,



de l'Association Touraine Mémoire 44 et de Thomas GELFI, vice-président du Conseil Départemental.



NOS JOIES ...

Elio LAGOGUEY est né le 23 JUIN 2019

NOS PEINES ...

Décès de Agnès SENTENAC le 27 mars 2019 et de Roberte COULOUET le 9 avril 2019

Mairie de Vallères

1 place de la Mairie
37190 VALLERES
TEL. : 02 47 45 45 44
FAX : 02 47 45 48 47

PERMANENCE DU MAIRE :
SAMEDI DE 9H00 À 12H00
SUR RENDEZ-VOUS

ACCUEIL DU PUBLIC :
MARDI – MERCREDI – JEUDI
DE 14H00 À 17H00
MERCREDI – VENDREDI – SAMEDI
DE 9H00 À 12H00

Horaires de l'Agence Postale Communale

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45
Le samedi de 9h00 à 12h00
Fermeture le mercredi



COMITE DE REDACTION

CHRISTEL DUCLOS/GHISLAINE CHERAMY
JEAN-LUC CADIOU
et l'équipe municipale
PHOTOS
DIDIER DOUCHET

BESOIN D'UN NOUVEAU PROJET DE VIE

Appelez ABACA ! ABACA vous propose de réaliser un bilan de compétences. Fabienne Pitault sera votre conseillère.

Prise de rendez-vous au 02 47 70

25 70 ou via notre site web : <https://www.abaca-formation.com/> rubrique contact en précisant votre lieu de résidence.

L'antenne de CHINON couvre le secteur d'Azay le Rideau et accueille tous publics salariés et demandeurs d'emploi inscrits.

Accueil physique : ABACA FORMATION - AFTEC - 2 rue Bernard Palissy 37000 Chinon ABACA FORMATION est une société créée en 1997 et un des principaux centres de bilans sur l'Indre-et-Loire. Nous sommes certifiés qualité. Nos prestations : conseil en recrutement, bilans de compétences - accompagnement VAE.



Agenda des Manifestations

Le 7 septembre Méchoui organisé par le comité des Fêtes
Le 13 septembre Ciné Plein Air Film : « **L'école Buissonnière** »
Le 31 octobre « Halloween » organisé par l'APE
Le 3 novembre Loto organisé par le comité des Fêtes
Le 11 novembre Cérémonie commémorative

Vous pouvez retrouver toutes les manifestations sur le site de la commune.